*A adresser sur papier à en-tête de la structure candidate.*

DEMANDE D’ADHESION AU RESEAU RnPAT 

Conformément à la Charte RnPAT, l'adhésion au Réseau RnPAT est réservée aux structures impliquées significativement, soit en tant que tête de réseau, soit en tant qu’acteur territorial, dans la co-construction et la mise en œuvre partagée de projets alimentaires territoriaux. La demande d’adhésion est à présenter auprès du chef de file, Terres en villes. L’Equipe de Coordination du RnPAT valide la demande, en vérifiant l’éligibilité de la structure et le respect des critères d’engagement définis par la Charte.

Je soussigné, NOM, FONCTION DANS L'ORGANISME, certifie et atteste que, NOM DE LA STRUCTURE, souhaite adhérer au RnPAT - Réseau national des projets alimentaires territoriaux - et s’engage à suivre les préconisations de la Charte RnPAT dont la signature officielle se fera à l’issue de l’adhésion, soit :

* S’inscrire dans l’annuaire des membres, annuaire disponible sur le site Web RnPAT,
* Ne pas utiliser les données partagées entre les membres et/ou produites par le Réseau à des fins commerciales et/ou de prospection pour une activité d’intérêt privé
* Participer à la Conférence annuelle,
* Participer aux travaux et échanges du RnPAT (Rendez-vous d’automne, ateliers, séminaires, groupes de travail, groupes d’échanges de pratiques, instances, co-production de livrables, …)
* Contribuer à l’Observatoire national des PAT (OnPAT) en transmettant et en mettant à jour les informations sur son PAT,
* Accepter de répondre aux sollicitations des copilotes ou autres membres du Réseau qui souhaiteraient échanger sur l’avancée du PAT.

Aucune cotisation n’est demandée pour l’adhésion au RnPAT.

Fait à …, le …

Le représentant légal ou toute personne déléguée.